



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Campagne 2023



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Ordre du jour

- **Rappel sur les modalités d'organisation**
- **Dispositifs de la campagne 2023**
- **Modalités pratiques**
- **Subventions emplois en 2023**
- **Crédits ANS PST en 2023 / Calendrier**
- **Equipements**

Modalités d'organisation

Projet sportif Fédéral :

Toutes les fédérations déclinent leurs projets fédéraux et assurent :

- l'information et le lancement de la campagne ANS 2023
- les codes d'accès, les modalités, les priorités, le calendrier de leur campagne

(les associations qui disposent de 2 affiliations ne peuvent pas déposer une demande pour une même action auprès de 2 fédérations au titre des projets sportifs fédéraux et projets sportifs territoriaux)

Projet Sportif Territorial :

La DRAJES de Guadeloupe, sous l'autorité du préfet, délégué territorial adjoint, instruit l'ensemble des dossiers liés à l'emploi, à l'apprentissage et aux politiques publiques (J'apprends à nager, lutte contre la violence dans le sport, Sports santé, lien école-club, savoir rouler à vélo...) > **code d'accès unique : 205**

Dispositifs concernés en 2023

- Les aides à la professionnalisation
 - ➔ Emploi, reliquat 1J/1S et apprentissage
- L'apprentissage de la natation
 - ➔ Actions « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique »
- Actions en faveur des politiques publiques du sport
 - ➔ Lutte contre les violences sexuelles dans le sport, Sports Santé, lien école-club, savoir rouler à vélo

Les aides à la professionnalisation

Emplois (+ de 30 ans en CDI) :

- Contractualisé sur 2 ou 3 ans – plafond de l'aide de 12 000€ par an et par emploi
- Priorités sur les territoires carencés / objectif de réduction des inégalités à la pratique sportive / objectif de développement de la pratique sportive féminine / développement de pratique sportive des personnes en situation de handicap / promotion du sport santé et du sport en entreprise / lien école-club

Plan « 1 jeune - 1 solution » de France Relance (CDI ou CDD) :

- Contractualisé sur 1 an / plafond de l'aide de 12 000€ maximum par an et par emploi
- Réservé strictement à la création d'emploi de jeunes de moins de 30 ans à la signature du contrat de travail, prioritairement issus de territoires carencés

Aide ponctuelle à l'emploi (+ de 30 ans) :

- Aide ponctuelle sur 1 an

Apprentissage :

- Aide uniquement pour les structures qui ne peuvent pas financièrement recruter sans cette subvention
- Priorité aux apprentis issus de territoires carencés
- Aide exclusivement annuelle et plafonnée à 6 000€
- Pas de possibilités de cumul avec d'autres dispositifs

DATE LIMITE : 01/09/2023

Référent Emploi ANS :

Dominique GUINDEUIL / dominique.guindeuil@ac-guadeloupe.fr / 05 90 81 05 98

Suivi administratif et financier :

Maggy GAVEAU maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr / 05 90 81 01 72

Les aides à la professionnalisation

En 2023, la répartition détaillée est la suivante :

- Montant des conventions emplois en cours : 403 777 €
- Montant créations emplois + 30 ans : 76 600 €
- Montant aide ponctuelle à l'emploi : 28 100 €
- Montant du poste de l'emploi sportif qualifié (ESQ) en cours : 17 600 €
- Reliquats emplois « 1 jeune – 1 solution » : 32 400 €
- Montant apprentissage : 15 100 €

Total des crédit de paiement 2022 : 573 577 €

L'apprentissage de la natation

Les publics visés sont les suivantes :

- Pour le dispositif « aisance aquatique » : les enfants âgés de 4 à 6 ans - Stages massés dans tous les temps de l'enfant (scolaire et hors temps scolaire)

= Montant : 23 000 €

- Pour le dispositif « j'apprends à nager » : les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV) - Temps périscolaire et extrascolaire.

= Montant : 23 000 €

Montant total : 46 000 €

➤ Contact DRAJES : Estelle.boisdron@ac-guadeloupe.fr

Autres crédits PST

- Actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des projets sportifs fédéraux (PSF)
- Actions des associations non affiliées à des fédérations agréées en PSF (centres médico-sportifs,...), accompagnement et soutien de la vie associative / promotion du sport-santé / développement de l'éthique et de la citoyenneté / actions 1 école-1 club / savoir rouler à vélo / développement des actions en faveur de la pratique Para Sport
= Montant : 152 000 €
- Actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles dans le sport = Montant : 50 000 € au minimum

Montant total : 202 000 €

Les modalités pratiques

Procédure de dépôt



<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

- **PSF : Pour toutes les fédérations, chaque fédération fixe ses calendriers, ses modalités, son code d'accès...**
- **PST : Demandes DRAJES : code n°205**

Les modalités pratiques

PIECES OBLIGATOIRES

- **Projet associatif ou plan de développement actualisé**
- **Plan d'actions 2023**
- **Compte rendu des actions financées par l'ANS en 2022
(Compte Rendu Financier dématérialisé)**
- **RIB actualisé**
- **Bilan (PV d'AG, comptes de résultats et bilan financier, rapport du commissaire aux comptes)**
- **Para Sport : Les clubs bénéficiant du soutien de l'ANS devront impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le Handiguide : www.handiguide.sports.gouv.fr.**

Crédits ANS PST 2023 : 775 577€

	Emplois en Cours	Créations + 30 ans	Aide ponctuelle + 30 ans	Reliquats 1J-1S	ESQ (en cours)	Apprentissage
Emploi	403 777€	76 600€	28 100€	32 400€	17 600€	15 100€
				Total emploi / apprentissage : 573 577€		
Dispositif J'apprends à nager		Aisance Aquatique 23 000€	J'apprends à nager 23 000€	Total JAN : 46 000€		
Autres actions :	Politiques Publiques 152 000€ (Sports santé, lien école-club, savoir rouler à vélo)			Lutte contre les violences 50 000€ min	Total Autres Actions : 202 000€	
DRAJES GUADELOUPE						

Calendrier des projets sportifs territoriaux campagne 2023

Le 30 janvier	Note d'orientation PSF 2023
Le 13 février	Retour sur le diagnostic territorial de la conférence régionale du sport
Le 23 février	Note d'orientation PST
Le 21 mars	Ouverture de la campagne 2023 avec la 1 ^{ère} réunion de la commission territoriale
Les 23 et 24 mars	Lancement de la campagne 2023 avec 2 réunions d'informations
Le 06 mai	Clôture du dispositif Aisance Aquatique / Autres projets
Le 20 juin	2 ^{ème} réunion de la commission territoriale
Juillet / Août	Mise en paiement des Projets Sportifs Territoriaux
Le 12 septembre	3 ^{ème} réunion de la commission territoriale
Courant Octobre	Fin de la campagne 2023
Courant Novembre	Fermeture d'OSIRIS



EQUIPEMENTS

Comment déposer un dossier?

3 DOSSIERS

(1 original, une copie et une version informatique)
sont déposés par les porteurs de projet à la DRAJES de Guadeloupe.

Lien de téléchargement des dossiers

<https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite>

<https://www.agencedusport.fr/soutien-aux-equipements-structurants-et-materiels-lourds>

Les contacts à la DRAJES:

- Maggy GAVEAU : Suivi administratif des projets
maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr
- Hervé MARRE : Suivi technique des projets
herve.marre@ac-guadeloupe.fr

- Plus d'information sur :
- Le site de l'ANS:

<https://www.agencedusport.fr/presentation-equipements-sportifs>

- Le site de la DRAJES :

<https://www.ac-guadeloupe.fr/>